

Mise en oeuvre du Droit d'Accès à l'Information par le Parlement

2024



TAFRA

Mise en oeuvre du Droit d'Accès à l'Information par le Parlement

2024



7	Pourquoi ce rapport
9	I. Le référentiel normatif du SMIIG-DATA Parlement
10	1. Cadre juridique national du droit d'accès à l'information
10	1.1. La Constitution
10	1.2. La loi 31.13 relative au droit d'accès à l'information
11	1.3. Le règlement intérieur de la Chambre des représentants
12	2. Engagements internationaux, recommandations et bonnes pratiques en matière de publication des données parlementaires
12	2.1. Le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert
13	2.2. Les recommandations et les bonnes pratiques conseillées par les instances internationales
15	II. La construction de l'indicateur SMIIG-DATA Parlement
16	1. Définition des informations constitutives du SMIIG-DATA Parlement
16	1.1 Ouverture et participation citoyenne
17	1.2 Activités des représentant.e.s (Activités législatives / Activités diplomatiques/ Activités de Contrôles/ Autre)
18	1.3 Transparence et gouvernance
19	2. L'organisation de l'indicateur SMIIG-DATA Parlement
21	3. Bonnes pratiques en matière de publication des données parlementaires
22	III. Les résultats de l'indicateur SMIIG-DATA Parlement
23	1. La Conformité du site du Parlement à l'indicateur SMIIG-DATA Parlement
23	1.1. Ouverture et participation citoyenne
24	1.2. Activités parlementaires
24	1.3. Transparence et gouvernance
29	2. Bonnes pratiques relatives à la publication des données parlementaires
29	2.1. Le Canada
35	2.2. Les Etats unis
39	2.3. L'Estonie
41	2.4. La France
45	Recommandations
46	À propos de Tafra
47	À propos du projet SMIIG-DATA II



POURQUOI CE RAPPORT?

La transparence et l'accès à l'information sont des piliers essentiels pour renforcer la confiance des citoyens envers les institutions et favoriser leur participation éclairée. Plus une institution est ouverte et proactive dans la publication de ses données, plus elle permet une meilleure compréhension de son fonctionnement, garantissant ainsi une véritable responsabilisation publique.

Depuis l'adoption de la loi sur le droit d'accès à l'information en 2018 et son entrée en vigueur complète en 2020, Tafra suit de près sa mise en œuvre, en particulier les obligations liées à la publication proactive des informations. Ce suivi englobe la disponibilité, la qualité, le format et l'historique des données publiées. Pour cela, Tafra a développé l'indicateur SMIIG-DATA, un outil d'évaluation d'abord appliqué aux collectivités territoriales, puis étendu à la Chambre des Représentants, afin de mesurer le respect des normes et bonnes pratiques internationales en matière de transparence.

Le site de la Chambre des Représentants constitue une source riche en données sur la composition et le travail des députés. Ce rapport vise ainsi à diagnostiquer le niveau de publication proactive des informations par la Chambre, à fournir une évaluation aux responsables pour identifier les axes d'amélioration et à promouvoir davantage d'ouverture institutionnelle.

Taфра accorde une attention particulière aux données parlementaires et, depuis 2019, s'engage activement dans la publication et l'analyse des bases de données sur les questions parlementaires et les activités des députés. Cette démarche vise à offrir une vision claire des dynamiques parlementaires et à faciliter l'accès à ces informations pour le débat public et la recherche.

Cette deuxième édition du rapport SMIIG-DATA Parlement s'inscrit dans la continuité de cet engagement. Elle met en évidence les avancées réalisées, les défis persistants et propose des recommandations basées sur des bonnes pratiques observées dans les parlements d'autres pays. L'objectif est d'améliorer l'accessibilité et l'exploitabilité des données publiées, tout en renforçant la transparence parlementaire.

I Le référentiel normatif du SMIIG-DATA Parlement

Le droit d'accès à l'information s'appuie sur un cadre juridique composé de textes normatifs, d'engagements nationaux et de recommandations émises par des institutions internationales. Ces éléments visent à garantir la transparence et l'accessibilité des informations publiques, notamment en matière de données parlementaires. Ce chapitre présente les bases juridiques ainsi que les bonnes pratiques internationales qui ont servi de référence pour l'élaboration de l'indicateur SMIIG DATA Parlement.

1. Cadre juridique national du droit d'accès à l'information

1.1. LA CONSTITUTION

L'article 27 de la Constitution marocaine consacre le droit d'accès à l'information comme un droit fondamental, garantissant à toute personne l'accès aux informations détenues par les organismes investis d'une mission de service public, les institutions élues et l'administration publique. Cette disposition inclut notamment l'institution législative, conformément à l'article 68, qui impose la publicité des séances des Chambres du Parlement et la publication intégrale des débats au Bulletin Officiel du Parlement.

1.2. LA LOI 31.13 RELATIVE AU DROIT D'ACCÈS À L'INFORMATION

La loi 31-13, promulguée en 2018, définit le cadre légal de l'accès à l'information détenue par les institutions publiques. Son article 2 précise qu'elle s'applique à la Chambre des représentants, l'engageant ainsi à garantir la transparence et la diffusion proactive de certaines informations.

L'article 10 de cette loi établit une liste d'informations devant être publiées de manière proactive par la Chambre des représentants. Cela inclut notamment les documents relatifs à l'action législative, tels que les projets et propositions de loi présentés par les parlementaires, ainsi que les textes législatifs et réglementaires adoptés.

En matière de gestion administrative et financière, la Chambre est également tenue de rendre accessibles des informations sur ses missions, son organisation interne, ses procédures, ses circulaires et guides administratifs, ainsi que des données détaillées sur son budget et ses marchés publics.

1.3. LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

Le règlement intérieur de la Chambre des représentants intègre plusieurs dispositions visant à renforcer l'accès à l'information pour les citoyens et les médias. Il impose, à travers plusieurs articles, la publication obligatoire des informations sur le Bulletin Officiel, le Bulletin interne de la Chambre ainsi que sur son site web officiel.

L'article 335 prévoit la diffusion des activités parlementaires sur la chaîne parlementaire de la Chambre, tandis que l'article 337 met l'accent sur l'élaboration d'une stratégie de communication externe, notamment avec les médias et les organisations de la société civile.

Par ailleurs, l'article 338 impose la tenue d'une conférence de presse à la fin de chaque session parlementaire afin de présenter un bilan de l'activité parlementaire, renforçant ainsi la transparence des actions menées.

Enfin, l'article 139 confie à la présidence de la Chambre la responsabilité de mettre en place les mesures nécessaires pour faciliter le suivi et le compte rendu des discussions et décisions prises en séance plénière et en commission. Cette disposition vise à assurer une diffusion fidèle des débats parlementaires et à faciliter la couverture médiatique des travaux législatifs.

2. Engagements internationaux, recommandations et bonnes pratiques en matière de publication des données parlementaires

La législation nationale sur le droit d'accès à l'information encourage les administrations publiques à publier un maximum d'informations, à l'exception des données confidentielles. Cependant, si la loi précise les catégories d'informations exemptées de la publication, elle ne définit pas clairement l'étendue des données devant être rendues accessibles. C'est pourquoi il est essentiel de se référer à un référentiel international, qui établit des normes et bonnes pratiques en matière de transparence et de publication proactive des informations publiques.

2.1. LE PARTENARIAT POUR UN GOUVERNEMENT OUVERT

La Chambre des représentants a adhéré au Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (OGP) en octobre 2019. Cette initiative mondiale vise à promouvoir la transparence gouvernementale, la participation citoyenne et la bonne gouvernance. Depuis son adhésion, l'OGP constitue le cadre de référence de la démarche d'ouverture adoptée par la Chambre.

Cette implication s'est traduite par une série d'engagements concrets, inscrits dans deux Plans d'Action successifs : le premier (2019-2021) et le deuxième (2022-2023). Ces engagements visent principalement à renforcer la compréhension des rôles et fonctions du Parlement par les citoyens, tout en améliorant l'accès aux documents et aux données produits par l'institution.

Engagements du Parlement dans le cadre du deuxième Plan d'Action (2022-2023):

Engagement 1 : Le renforcement du partenariat avec les acteurs sociaux en vue de promouvoir la culture démocratique ;

Engagement 2 : La promotion du Parlement de proximité ;

Engagement 3 : L'ouverture du Parlement au public (accueil des citoyen.e.s, en particulier les jeunes, les étudiants et les élèves) ;

Engagement 4 : Le renforcement du Parlement numérique ;

Engagement 5 : L'implication des citoyens dans les processus législatifs, de contrôle et d'évaluation des politiques publiques.

2.2. LES RECOMMANDATIONS ET LES BONNES PRATIQUES CONSEILLÉES PAR LES INSTANCES INTERNATIONALES

2.2.1. LA BANQUE MONDIALE

La Banque Mondiale énumère sept critères essentiels pour une diffusion exhaustive de l'information publique :

L'information doit être ouverte : Les données des administrations publiques sont traitées avec une volonté d'ouverture, dans les limites autorisées par la loi et conformément aux restrictions applicables.

L'information doit être accessible : Les données sont mises à disposition dans des formats pratiques, modifiables et ouverts qui permettent de facilement les obtenir, les télécharger, les indexer et y effectuer des recherches.

L'information doit être explicite : Les données sont décrites de manière que les utilisateurs aient suffisamment d'informations pour appréhender.

L'information doit être réutilisable : Les données ouvertes sont mises à disposition avec une licence ouverte qui ne limite pas leur utilisation

L'information doit être complète : Les données sont publiées sous leur forme primaire (telles qu'elles ont été collectées à la source) avec le niveau de granularité le plus fin possible permis par la loi et les autres exigences applicables.

L'information doit être actualisée : Les données sont publiées dans un délai qui préserve leur valeur.

L'information doit être gérée après sa publication : Il existe un point de contact pour fournir une assistance à l'utilisation des données et répondre aux réclamations concernant le respect de ces exigences.

2.2.2. DÉCLARATION POUR L'OUVERTURE ET LA TRANSPARENCE PARLEMENTAIRE

OpeningPaliament.org est un forum international qui permet de connecter les organisations de la société civile engagées dans la surveillance et le soutien de l'ouverture des parlements dans leurs pays respectifs. Il vise à promouvoir la transparence et la responsabilité parlementaire dans le monde entier à travers un ensemble de recommandations dont celles en relation avec le droit d'accès à l'information sont citées ci-après :

- Diffuser des informations fonctionnelles, structurelles et législatives relatives au Parlement ;
- Mettre à disposition des informations administratives et coordonnées des parlementaires et du personnel employé par les groupes parlementaires ;
- Publier les registres d'assiduité et de présence des parlementaires, ainsi que leurs votes et amendements individuels ;
- Communiquer les enregistrements, rapports, documents de travaux, budgets, dépenses et autres informations parlementaires.

2.2.3. UNION INTERPARLEMENTAIRE

L'Union interparlementaire, dont le Parlement du Royaume est membre, propose dans les *Guidelines for Parliamentary Websites*, des recommandations visant à créer des sites web parlementaires efficaces et accessibles. Ces recommandations incluent :

- La publication pour chaque parlementaire d'une biographie et des informations sur sa circonscription, son affiliation politique, ainsi que ses rôles et responsabilités au sein du Parlement ;
- Diffuser des informations de base concernant le statut des membres du Parlement, telles que les salaires, les indemnités, le patrimoine, les conflits d'intérêts, et les codes de conduite et d'éthique ;
- La publication d'une documentation de suivi parlementaire, comprenant les questions (écrites/orales), les réponses, les déclarations ministérielles, les rapports des commissions d'enquête, les interpellations et les débats spéciaux.

II La construction de l'indicateur SMIIG-DATA Parlement

L'indicateur SMIIG-DATA Parlement "Solde Minimal d'Information Institutionnelle Garantie – Parlement" a été élaboré en s'appuyant sur les obligations légales du Parlement / chambre des représentants marocaine, ainsi que sur les recommandations et bonnes pratiques internationales en matière de publication proactive des informations parlementaires.

L'évaluation repose sur deux aspects fondamentaux :

- 1-** Les données et informations sur le fonctionnement de la Chambre des représentants (organisation, administration, budget, procédures, etc.).
- 2-** Les données et informations sur les activités des député.e.s (travaux législatifs, contrôle de l'action gouvernementale, participation aux débats, etc.).

1. Définition des informations constitutives du SMIIG-DATA Parlement

Chaque élément d'information du SMIIG-DATA Parlement est fondé sur des références juridiques nationales, des recommandations et des bonnes pratiques internationales. Le tableau suivant récapitule l'ensemble de ces références pour chaque composant de l'indicateur.

1.1. OUVERTURE ET PARTICIPATION CITOYENNE

Élément	Cadre référentiel
Noms et contacts des fonctionnaires chargés de l'information	Article 12 de la loi 31-13
Rôles et fonctions de la Chambre des représentants	Article 10 de la loi 31-13
Contact des représentant.e.s	Recommandation 1.6.c de l'Union interparlementaire
Contact de la Chambre des représentant	Article 10 de la loi 31-13
Existence d'un mécanismes/espace de concertation publique préalable et permanent en ligne	Article 156 de la Constitution
Calendrier parlementaire	Recommandation 1.3.c de l'Union interparlementaire
Informations biographiques sur les représentant.e.s : caractéristiques socio démographiques, CV...	Recommandation 1.6.f de l'Union interparlementaire
Informations fonctionnelles sur les représentant.e.s : appartenance politique, responsabilités et rôles...	Recommandation 1.6.b de l'Union interparlementaire

1.2. ACTIVITÉS DES REPRÉSENTANT.E.S (ACTIVITÉS LÉGISLATIVES / ACTIVITÉS DIPLOMATIQUES / ACTIVITÉS DE CONTRÔLES / AUTRE)

Élément	Cadre référentiel
Assiduité et présence des représentant.e.s	Recommandation 24 de la Déclaration pour l'ouverture et la transparence parlementaire
Registre des votes des représentant.e.s	Recommandation 20 de la Déclaration pour l'ouverture et la transparence parlementaire
Compte rendu intégral des débats parlementaires	Article 68 de la Constitution
Propositions et projets de loi déposés	Article 10 de la loi 31-13
Conventions en cours de ratification ou d'adhésion	Article 10 de la loi 31-13
Rapports et délibérations des commissions parlementaires	Article 10 de la loi 31-13
Suivi des amendements parlementaires	Article 10 de la loi 31-13
Textes législatifs adoptés	Article 10 de la loi 31-13
Questions orales et écrites	Recommandation 2.4.c de l'Union interparlementaire
Rapports d'évaluation des politiques publiques	Article 10 de la loi 31-13
Rapports des commissions d'enquête et des missions exploratoires	Article 10 de la loi 31-13
Rapports des missions diplomatiques parlementaires	Article 10 de la loi 31-13

1.3. TRANSPARENCE ET GOUVERNANCE

Élément	Cadre référentiel
Organigramme de la Chambre des représentants	Article 10 de la loi 31-13
Règlement intérieur de la Chambre des représentants	Article 10 de la loi 31-13
Manuels des procédures, circulaires et guides administratifs	Article 10 de la loi 31-13
Concours de recrutement et appels à candidatures	Article 10 de la loi 31-13
Registre de transparence (déclaration des lobbyistes et des conflits d'intérêts)	Recommandation 25 de la Déclaration pour l'ouverture et la transparence parlementaire
Déclarations de patrimoine des représentants	Article 85 bis de la Loi organique n° 50-07 complétant la loi organique n° 31-97 relative à la Chambre des représentants. Recommandation 24 de la Déclaration pour l'ouverture et la transparence parlementaire
Programme prévisionnel des marchés publics	Articles 14 et 15 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics
Identité du personnel employé par les groupes parlementaires	Recommandation 23 de la Déclaration pour l'ouverture et la transparence parlementaire
Budget de la Chambre des représentants	Article 10 de la loi 31-13

2. L'organisation de l'indicateur SMIIG-DATA Parlement

Les éléments du SMIIG-DATA Parlement sont regroupés en trois catégories distinctes :

OUVERTURE ET PARTICIPATION CITOYENNE :

Cette catégorie d'informations vise à permettre aux citoyens de mieux appréhender le fonctionnement du Parlement, ainsi que la nature et l'importance du travail parlementaire. Elle facilite également le contact avec leurs député.e.s et l'équipe administrative du Parlement, tout en encourageant une participation active aux diverses activités et travaux de la Chambre. La publication de ces éléments favorise une plus grande transparence de l'institution parlementaire et renforce la participation citoyenne en tant que pilier fondamental de la démocratie représentative.

ACTIVITÉS DES REPRÉSENTANT.E.S :

Les informations de cette catégorie englobent les détails communiqués aux citoyens concernant la gestion administrative et financière de la Chambre des représentants, ainsi que les informations relatives aux activités de lobbying et aux conflits d'intérêts déclarés par les représentant.e.s. L'objectif principal est de garantir la transparence et une gouvernance responsable au sein de l'institution parlementaire.

TRANSPARENCE ET GOUVERNANCE :

Chacun des éléments d'information inclus dans ces trois catégories revêt un caractère obligatoire ou recommandé.

L'évaluation des informations publiques partagées par la Chambre des représentants ne se limite pas à la simple disponibilité de l'information, mais englobe également la conformité aux bonnes pratiques et aux recommandations détaillées dans le chapitre précédent. De plus, ces informations doivent être évaluées en termes de format, de qualité et de pertinence par l'application des trois critères suivants :

La complétude : Une information est considérée comme complète lorsqu'elle contient tous les éléments nécessaires qui la rendent utile au citoyen. Par exemple, les coordonnées de la personne chargée de l'information au sein du Parlement doivent inclure son nom, sa fonction et son adresse électronique.

Le format ouvert et réutilisable : Une information est qualifiée d'ouverte et réutilisable lorsqu'elle peut être téléchargée et utilisée à des fins telles que le suivi de l'activité parlementaire, la création de bases de données et la recherche académique. Par exemple, si l'information concerne une proposition de loi, il est recommandé de la publier au format HTML ou TEXT plutôt qu'au format PDF. Ce choix de format, en plus de faciliter la lecture des données publiées, permet leur réutilisation à des fins de recherche et d'analyse.

L'historicité : Une information est considérée historisée si elle couvre une période prolongée dans le temps et possède un historique documenté. Dans ce rapport, une information est considérée comme historisée si elle remonte jusqu'aux archives de la législature précédente. Par exemple, si la liste des projets de loi adoptés par la Chambre couvre au moins les législatures actuelle et précédente, l'information est considérée comme historisée.

3. Bonnes pratiques en matière de publication des données parlementaires

Dans l'optique de recenser des bonnes pratiques susceptibles d'être adaptées au contexte marocain, nous avons examiné, dans la première version de ce rapport, les sites web de quatre Parlements : Tunisie, Bahreïn, Royaume-Uni et Afrique du Sud. Cette démarche a permis d'identifier des pratiques exemplaires en matière d'ouverture et de publication des données, qui restent une source d'inspiration pour notre Parlement.

Pour cette nouvelle version, nous avons maintenu cette approche tout en élargissant notre analyse à d'autres pays reconnus pour leur performance en matière de transparence et d'accès à l'information. Cette fois-ci, notre choix s'est porté sur le Canada, l'Estonie, les États-Unis et la France.

Le choix de ces pays repose sur plusieurs critères :

- Une réglementation exigeant la publication des informations publiques, à l'instar du Maroc.
- Un leadership avéré en matière de publication d'ouverture institutionnelle¹
- Leur engagement dans le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (OGP), dont le Maroc est également membre.

1 <https://worldjusticeproject.org/open-government-around-worldt>

III Les résultats de l'indicateur SMIIG-DATA Parlement

Ce chapitre présente les résultats de l'évaluation du site web de la Chambre des représentants à travers l'indicateur SMIIG-DATA Parlement. Il inclut également les bonnes pratiques identifiées au niveau des sites web des Parlements de Canada, d'Estonie, d'États-Unis et de la France.

1. La Conformité du site du Parlement à l'indicateur SMIIG-DATA Parlement

Cette section vise à évaluer la conformité du site web de la Chambre des représentants à l'indicateur SMIIG-DATA Parlement. Autrement dit, il s'agit de vérifier si un ensemble d'informations liées au fonctionnement de la Chambre et aux activités des député.e.s est publié de manière proactive sur le site web de la chambre.

L'évaluation repose sur la classification des informations en fonction de leur référence légale, en distinguant celles qui sont obligatoires de celles qui sont recommandées. L'analyse porte ensuite sur leur disponibilité sur le site web ainsi que sur le respect des critères de qualité applicables aux informations publiées.

Les résultats de cette évaluation sont présentés comme suit.

1.1. OUVERTURE ET PARTICIPATION CITOYENNE

Le premier volet du SMIIG-DATA Parlement porte sur la publication des informations visant à promouvoir l'ouverture de la Chambre des représentants, encourager la participation citoyenne, et faciliter le contact entre les citoyens, la Chambre et les député.e.s.

Les tableaux ci-dessous résument l'état de publication des informations liées à l'ouverture et à la participation citoyenne :

Tableau 1 : Les informations obligatoires (Les critères de complétude, d'ouverture et d'historicité ne sont pas applicables à ces informations)

Information	Disponibilité
Noms et contacts des fonctionnaires chargés de l'information	✓
Rôles et fonctions de la Chambre des représentants	✓
Contact des représentant.e.s	✗
Contact de la Chambre des représentants	✓
Existence d'un mécanismes/espace de concertation publique préalable et permanent en ligne	✓

Tableau 2 : Les informations recommandées (Les critères de complétude, d'ouverture et d'historicité ne sont pas applicables à ces informations)

Information	Disponibilité
Calendrier parlementaire	✓
Informations biographiques des représentant.e.s : caractéristiques socio démographiques, CV...	✗
Informations fonctionnelles des représentant.e.s : appartenance politique, responsabilités et rôles...	✓

Sur les huit données composant ce volet, cinq sont désormais accessibles sur le site web de la Chambre des représentants. Il convient de souligner, parmi les ajouts récents, la mise à disposition des contacts des fonctionnaires chargés de l'information (deux numéros téléphoniques), ce qui constitue un pas important en matière de transparence et d'accès à l'information. Les autres données disponibles sont :

- Les rôles et les fonctions de la Chambre ;
- Les coordonnées de contact de la Chambre ;
- Le calendrier des travaux parlementaires ;
- Les informations fonctionnelles des représentant.e.s ;

Par ailleurs, le site propose un espace de concertation permettant aux citoyens d'exprimer leur avis sur les projets et propositions de lois en cours. Cependant, certaines informations demeurent absentes, notamment :

- Les coordonnées de contact des représentant.e.s ;
- Les informations biographiques des représentant.e.s ;

1.2. ACTIVITÉS PARLEMENTAIRES

Les informations relatives à l'activité parlementaire incluent des données sur la participation de chaque député.e aux travaux législatifs, au contrôle de l'action gouvernementale, à l'évaluation des politiques publiques, ainsi qu'aux activités diplomatiques.

Outre leur accessibilité sur le site, ces données doivent répondre à des critères supplémentaires, tels que la complétude, la disponibilité de leur historique et leur publication dans un format ouvert.

Ci-dessous, l'état actuel de la publication des différentes informations liées aux activités parlementaires :

Tableau 3 : Les informations obligatoires

Information	Disponibilité	Complète	Ouverte	Historisée
Compte rendu intégral des débats parlementaires	✓	Oui	Non	Remonte à 2015
Propositions et projets de loi déposés	✓	Oui	Non	Législature en cours
Conventions en cours de ratification ou d'adhésion	✓	Oui	Non	Législature en cours
Rapports et délibérations des commissions parlementaires	✓	Oui	Non	Remonte à 2020
Textes législatifs adoptés	✓	Oui	Non	Législature en cours
Questions orales et écrites	✓	Oui	Oui	Remonte à 2011
Rapports d'évaluation des politiques publiques	✓	Non	Non	Remonte à 2016
Rapports des commissions d'enquête et des missions exploratoires	✓	Oui	Non	Remonte à 1991
Rapports des missions diplomatiques parlementaires	✓	Oui	Non	Législature en cours

Tableau 4 : Les informations recommandées

Information	Disponibilité	Complète	Ouverte	Historisée
Assiduité et présence des représentant.e.s	×	-	-	-
Registre des votes des représentant.e.s	×	-	-	-
Suivi des amendements parlementaires	×	-	-	-

Le site web de la Chambre des représentants affiche une régularité en matière de publication des données suivantes :

- Les comptes rendus intégraux des débats parlementaires ;
- Les propositions et projets de loi déposés ;
- Les conventions en cours de ratification ou d'adhésion ;
- Les rapports et délibérations des commissions parlementaires ;
- Les textes législatifs adoptés ;
- Les questions orales et écrites ;
- Les rapports d'évaluation des politiques publiques ;
- Les rapports des commissions d'enquête et des missions exploratoires ;
- Les rapports des missions diplomatiques parlementaires.

Il est à noter que les questions parlementaires sont rendues publiques sous un format ouvert, en texte web. L'utilisation de ce format a conduit à la création d'une base de données substantielle comprenant vingt mille questions sur les quatre sessions de la onzième législature en cours. Cette base de données a été analysée dans un rapport publié par Tafra en 2024, intitulé [«Que font les député.e.s ? L'activité parlementaire au Maroc à travers les questions des député.e.s»](#).

Cependant, il est essentiel de souligner que la publication de certaines données ne répond pas à tous les critères d'ouverture et d'exploitabilité des données. Certaines informations demeurent historiquement limitées, notamment les textes législatifs adoptés et les rapports des missions diplomatiques parlementaires. En dehors des questions parlementaires, la plupart des données sont mises à disposition au format PDF, ce qui entrave

leur exploitation. Cela concerne notamment les comptes rendus intégraux des débats parlementaires, ainsi que les rapports et délibérations des commissions parlementaires.

De plus, certaines données sont historiquement restreintes, comme les propositions et projets de lois, ainsi que les textes législatifs adoptés. Un autre point à souligner est le retard observé dans la publication de certains rapports d'évaluation des politiques publiques.

Il est donc difficile d'évaluer la performance des représentant.e.s., ainsi que leurs prises de position dans le cadre du processus législatif.

1.3. TRANSPARENCE ET GOUVERNANCE

La troisième composante de l'indicateur SMIIG-DATA Parlement porte sur les informations concernant la gestion administrative et financière de la Chambre, ainsi que sur les données relatives à son patrimoine et aux déclarations de conflits d'intérêts des député.e.s.

Le tableau suivant résume l'état actuel de la publication des informations liées à la transparence et à la gouvernance de la Chambre :

Tableau 5 : Les informations obligatoires (Les critères de complétude, d'ouverture et d'historicité ne sont pas applicables à ces informations)

Information	Disponibilité
Organigramme de la Chambre des représentants	✓
Règlement intérieur de la Chambre des représentants	✓
Manuels des procédures, circulaires et guides administratifs	✓
Concours de recrutement et appels à candidatures	✓
Programme prévisionnel des marchés publics	✗
Budget de la Chambre des représentants	✗

Tableau 6 : Les informations recommandées (Les critères de complétude, d'ouverture et d'historicité ne sont pas applicables à ces informations)

Information	Disponibilité
Registre de transparence (déclaration des lobbyistes et des conflits d'intérêts)	×
Déclarations de patrimoine des représentant.e.s	×
Identité du personnel employé par les groupes parlementaires	×

Parmi les trois composantes de l'indicateur SMIIG-DATA Parlement, les informations concernant la transparence et la gouvernance sont les moins publiées. En effet, seules quatre données sont disponibles sur le site web de la Chambre, notamment :

- L'organigramme ;
- Le règlement intérieur ;
- Les manuels des procédures, circulaires et guides administratifs ;
- Concours de recrutement et appels à candidatures.

2. Bonnes pratiques relatives à la publication des données parlementaires

Cette section présente les principales bonnes pratiques identifiées sur les sites web de quatre Parlements : Canada, États-Unis, Estonie et France. Ces pratiques offrent des pistes d'amélioration pouvant être adaptées au contexte marocain afin de renforcer l'ouverture et la publication des données parlementaires par la Chambre des représentants.

2.1. LE CANADA

- Le site du Parlement du Canada consacre une section dédiée aux député.e.s, regroupant toutes les informations et données relatives à chaque élu siégeant actuellement, y compris le président de la Chambre. Cette section comprend :
 - Des informations sur l'affiliation politique des député.e.s sous forme d'une base de données ouverte ([Figure 1](#)), ainsi que leur positionnement au sein de la Chambre ([Figure 2](#)).
 - Une liste des secrétaires parlementaires, détaillant leurs travaux, interventions, contacts et dépenses ([Figure 3](#)).
 - Les dépenses des député.e.s dans l'exercice de leurs fonctions, disponibles également dans un format ouvert ([Figure 4](#)).
 - Une présentation d'une semaine type d'un député, avec un plan détaillé illustrant la répartition de son temps et ses activités ([Figure 5](#)).

- o Les coordonnées de contact de chaque député, incluant son numéro au sein de la Chambre ainsi que l'adresse et le numéro de contact de son bureau dans sa circonscription ([Figure 6](#)).
- Le site de la [Chambre des communes](#) du Canada propose une section intitulée "Participez" où sont publiées les transcriptions intégrales des réunions. Ces documents consignent l'ensemble des délibérations ayant eu lieu, incluant les interventions des membres du comité, du personnel ainsi que les témoignages des invités. En règle générale, les transcriptions sont mises en ligne en version bilingue dans un délai de 10 jours après la tenue d'une réunion de comité ([Figure 7](#)).

Figure 1 : Des informations sur l'affiliation politique des député.e.s dans une base de données ouverte

Résultats 1 - 343 de 343

 <u>Conservateur</u> Edmonton Manning Alberta	 <u>Libéral</u> Mississauga-Centre Ontario	 Sima Acan <u>Libéral</u> Oakville-Ouest Ontario
 <u>Conservateur</u> Parry Sound—Muskoka Ontario	 <u>Conservateur</u> Okanagan Lake-Ouest—Kelowna-Sud Colombie-Britannique	 <u>Libéral</u> Brampton—Chinguacousy Park Ontario
 <u>Conservateur</u> Niagara-Ouest Ontario	 <u>Libéral</u> Territoires du Nord-Ouest Territoires du Nord-Ouest	 L'honorable <u>Libéral</u> Oakville-Est Ontario
 L'honorable <u>Libéral</u> Scarborough—Guildwood—Rouge Park Ontario	 <u>Conservateur</u> Vernon—Lake Country—Monashee Colombie-Britannique	 <u>Conservateur</u> Long Range Mountains Terre-Neuve-et-Labrador
 <u>Conservateur</u> Kamloops—Shuswap—Central	 <u>Conservateur</u>	 <u>Conservateur</u>

Figure 2 : Le positionnement de chaque député.e canadien au sein de la Chambre

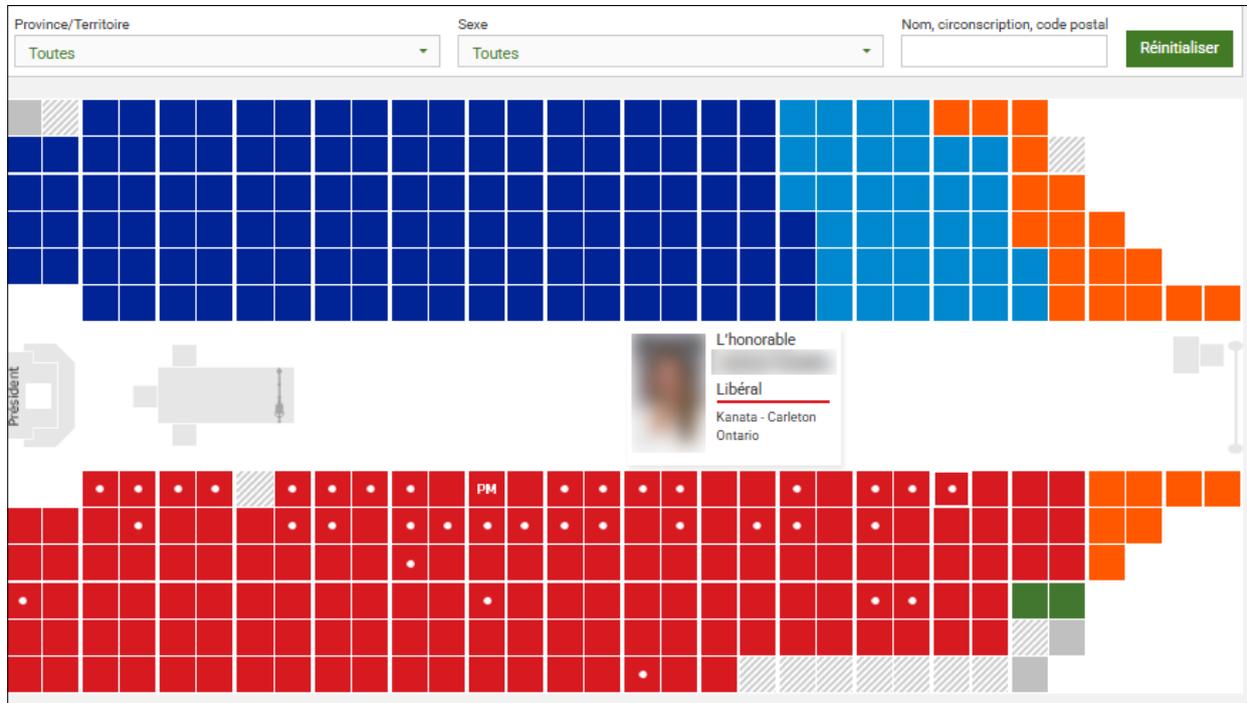


Figure 3 : Des informations sur les travaux, les interventions, les contacts et les dépenses des secrétaires parlementaires

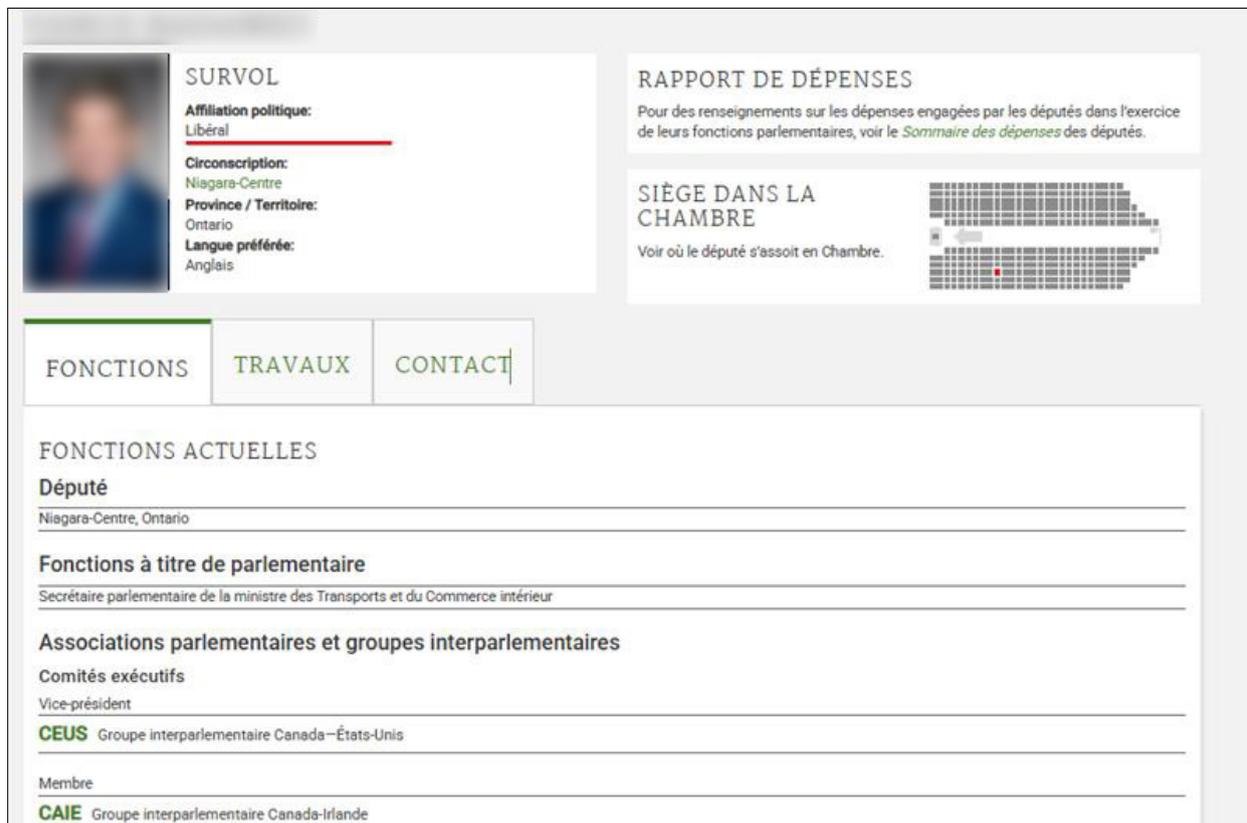


Figure 4 : Une base de données ouvertes sur les dépenses des député.e.s

Période de rapport **Rapport du deuxième trimestre – Du 1^{er} juillet 2024 au 30 septembre 2024** Télécharger 

Nom	Circonscription	Caucus	Salaires 	Déplacements 	Accueil 	Contrats 
	Edmonton Manning	Conservateur	83 579,76 \$	11 022,79 \$	2 583,87 \$	15 504,11 \$
	Parry Sound—Muskoka	Conservateur	105 188,13 \$	20 244,75 \$	956,16 \$	26 070,39 \$
	Central Okanagan—Similkameen—Nicola	Conservateur	95 891,13 \$	16 888,39 \$	1 114,98 \$	20 880,84 \$
	Cloverdale—Langley City	Libéral	3 118,99 \$	0,00 \$	0,00 \$	773,54 \$
	Mississauga-Centre	Libéral	98 782,85 \$	15 723,07 \$	522,61 \$	42 953,72 \$
	Brampton-Centre	Libéral	79 059,37 \$	30 871,28 \$	1 086,00 \$	39 203,90 \$
	Niagara-Ouest	Conservateur	100 863,31 \$	18 187,77 \$	2 158,69 \$	34 772,94 \$
	Oakville	Libéral	114 891,08 \$	10 818,65 \$	1 198,80 \$	23 524,56 \$
	Scarborough—Rouge Park	Libéral	84 924,24 \$	14 880,27 \$	1 314,37 \$	30 732,23 \$
	Timmins—Baie James	Nouveau Parti démocratique	108 288,75 \$	13 183,20 \$	0,00 \$	23 186,63 \$
	North Okanagan—Shuswap	Conservateur	92 181,20 \$	39 787,74 \$	300,00 \$	23 541,10 \$
	Madawaska—Restigouche	Libéral	96 563,54 \$	20 859,52 \$	3 298,52 \$	31 834,30 \$
	Nepean	Libéral	79 291,70 \$	10 390,37 \$	508,95 \$	35 446,22 \$
	Churchill—Keewatinook Aski	Nouveau Parti démocratique	111 034,48 \$	29 170,32 \$	693,23 \$	17 206,36 \$
	Fredericton	Libéral	85 232,81 \$	6 710,71 \$	538,61 \$	16 857,92 \$
	Skeena—Bulkley Valley	Nouveau Parti démocratique	78 843,45 \$	25 402,13 \$	724,98 \$	33 132,68 \$
	Niagara-Centre	Libéral	86 838,78 \$	22 555,01 \$	3 459,41 \$	21 397,26 \$
	Steveston—Richmond-Est	Libéral	72 671,00 \$	30 790,30 \$	969,74 \$	36 052,52 \$

Figure 5 : Une illustration détaillée d'une semaine typique d'un député.e

SEMAINE TYPIQUE D'UN DÉPUTÉ							
HEURE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	HEURE	
8 h 30		Affaires courantes	Caucus	Affaires courantes		8 h 30	
9 h	Déplacement vers Ottawa					9 h	
9 h 30						9 h 30	
10 h						10 h	
10 h 30						10 h 30	
11 h		Réunion de comité		Réunion de comité	Déclarations de députés	11 h	
11 h 30						Questions orales	11 h 30
12 h					Affaires courantes	12 h	
12 h 30						12 h 30	
13 h						13 h	
13 h 30						13 h 30	
14 h	Déclarations de députés	Déclarations de députés	Déclarations de députés	Déclarations de députés	Affaires émanant des députés	14 h	
14 h 30	Questions orales	Questions orales	Questions orales	Questions orales		14 h 30	
15 h	Affaires courantes	Devoir en Chambre	Affaires courantes	Devoir en Chambre	Déplacement vers la circonscription	15 h	
15 h 30							15 h 30
16 h							16 h
16 h 30						16 h 30	
17 h						17 h	
17 h 30						17 h 30	
18 h		Votes par appel nominal différés	Votes par appel nominal différés			18 h	
18 h 30						18 h 30	

Figure 6 : Les coordonnées de contact des député.e.s

ADRESSES DES DÉPUTÉS ACTUELS		
<p>BUREAU DE LA COLLINE Téléphone : 613-992-0946 Télécopieur : 613-992-0973</p>	<p>BUREAU DE LA COLLINE Téléphone : 613-944-7740 Télécopieur : 613-992-5092</p>	<p>BUREAU DE LA COLLINE Téléphone : 613-995-1702 Télécopieur : 613-995-1154</p>
<p>BUREAU(X) DE CIRCONSCRIPTION 5515 130 Av NO (Bureau principal) Edmonton, Alberta T5A 1B7 Téléphone : 780-822-1540 Télécopieur : 780-822-1544</p>	<p>BUREAU(X) DE CIRCONSCRIPTION 1-15 Northland Lane (Bureau principal) Huntsville, Ontario P1H 1M4 Téléphone : 705-789-4640 Télécopieur : 705-789-8857</p>	<p>BUREAU(X) DE CIRCONSCRIPTION 101-3731 Autoroute Old Okanagan (Bureau principal) West Kelowna, Colombie-Britannique V4T 0G7 Téléphone : 1-800-665-8711</p> <p>10122-B Rue Main Summerland, Colombie-Britannique V0H 1Z0 Téléphone : 1-800-665-8711</p>

Figure 7 : Page dédiée aux transcriptions intégrales des réunions / Exemple d'une réunion

Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités

Accueil Réunions **Travaux** Membres À propos Communiqués Contact Sous-comité [Suivez @CdcComités pour les publications de #TRAN](#)

44^e législature, 1^{re} session (22 novembre 2021 - 6 janvier 2025)

INTENTION D'AIR CANADA D'IMPOSER DES FRAIS SUR LES BAGAGES DE CABINES

Dernière réunion : Vendredi 13 décembre 2024

INFORMATION

Témoins (8)

RÉUNIONS

Vendredi 13 décembre 2024 13 h à 15 h 12 (HNE)

Réunion 145

🕒 13 h - 15 h 12 (HNE)
📺 Télévisée

Études et activités

- Intention d'Air Canada d'imposer des frais sur les bagages de cabines

[Regardez](#) [Avis de convocation](#) [Témoignages](#) [Procès-verbal](#)

📺 Webdiffusion Télévisée Audio seulement À huis clos Annulée Modifiée À l'extérieur de la Colline parlementaire

2.2. LES ETATS UNIS

L'analyse du site du Congrès américain [congress.gov](https://www.congress.gov) a permis d'identifier plusieurs bonnes pratiques, dont les principales sont :

- Des outils de recherche avancée sont proposés pour faciliter la recherche de législation spécifique, en filtrant les résultats par date, auteur, type de législation, statut, etc. Ces outils permettent aux utilisateurs d'accéder facilement aux informations pertinentes et de suivre les projets de loi selon leurs intérêts.

- Le site du Congrès des États-Unis consacre une section dédiée à la législation, où chaque projet de loi et chaque activité parlementaire sont accompagnés d'un historique détaillé.

Ce suivi comprend les étapes du processus législatif, les rapports des comités, les résultats de votes, ainsi que des comptes rendus complets des débats dans le *Congressional Record* ([Figure 8](#)). Ces documents sont accessibles sous forme de données ouvertes, permettant aux citoyens de suivre l'évolution des projets de loi en temps réel ([Figure 9](#)).

- Le site propose également des ressources pédagogiques conçues pour familiariser le public avec le processus législatif aux États-Unis. Ces supports expliquent de manière claire et accessible les différentes étapes qu'un projet de loi doit franchir avant d'être adopté en tant que loi. Ces informations permettent aux citoyens de mieux comprendre le fonctionnement du Congrès et d'améliorer leur compréhension du processus législatif ([Figure 10](#)).

Figure 8 : Historique complet du processus législatif – étapes, rapports, votes et débats parlementaires

The screenshot displays the CONGRESS.GOV website interface. At the top, the logo 'CONGRESS.GOV' is followed by 'Advanced Searches' and 'Browse'. On the right, there are links for 'Search Tools', 'Support', and 'Sign In'. Below this, a navigation bar includes 'Legislation', 'Congressional Record', 'Committees', and 'Members'. A search bar contains the text 'Congressional Record' and a search query 'homeland security", medicare'. Below the search bar, there are links for 'Home', 'Congressional Record (Most Recent Issue)', and 'Daily Digest'. The main heading is 'Congressional Record' with the subtitle 'Proceedings and Debates of the U.S. Congress'. Below this, there are links for 'Most Recent Issue', 'Browse By Date', 'CR Index', 'About', and 'Get alerts'. The date 'May 7, 2025' is prominently displayed, followed by '119th Congress (2025 - 2026), 1st Session' and 'Issue: Vol. 171, No. 76 — Daily Edition'. A link for 'Entire Issue (PDF 1MB)' is provided. To the right, there is a search box for 'Find an issue of the Record (1873-Present)' with a date input field and a calendar icon. Below this, there are tabs for 'Sections in This Issue': 'Daily Digest', 'Senate', 'House of Representatives', and 'Extensions of Remarks'. The 'Daily Digest' section is active, showing a 'Listen' button and a link for 'Daily Digest Section (PDF 341KB)'. The date 'Wednesday, May 7, 2025' is shown. The main content area is titled 'Daily Digest' and includes sub-sections for 'Senate' and 'Chamber Action'. At the bottom, there is a link for 'Routine Proceedings, pages S2789-S2805'.

Figure 9 : Exemple d'un rapport de comité publié dans un format ouvert

R E P O R T

[To accompany H. Res. 377]

The Committee on Rules, having had under consideration House Resolution 377, by a record vote of 9 to 2, report the same to the House with the recommendation that the resolution be adopted.

SUMMARY OF PROVISIONS OF THE RESOLUTION

The resolution provides for consideration of H.R. 276, the Gulf of America Act, under a closed rule. The resolution waives all points of order against consideration of the bill. The resolution provides that the amendment in the nature of a substitute recommended by the Committee on Natural Resources now printed in the bill shall be considered as adopted and the bill, as amended, shall be considered as read. The resolution waives all points of order against provisions in the bill, as amended. The resolution provides one hour of general debate equally divided and controlled by the chair and ranking minority member of the Committee on Natural Resources or their respective designees. The resolution provides for one motion to recommit. The resolution further provides for consideration of H.R. 881, the DHS Restrictions on Confucius Institutes and Chinese Entities of Concern Act, under a closed rule. The resolution waives all points of order against consideration of the bill. The resolution provides that in lieu of the amendment in the nature of a substitute recommended by the Committee on Homeland Security now printed in the bill, an amendment in the nature of a substitute consisting of the text of Rules Committee Print 119-2 shall be considered as adopted and the bill, as amended, shall be considered as read. The resolution waives all points of order against provisions in the bill, as amended. The resolution provides one hour of general debate equally divided and controlled by the chair and ranking minority member of the Committee on Homeland Security or their respective designees. The resolution provides for one motion to recommit.

EXPLANATION OF WAIVERS

Although the resolution waives all points of order against consideration of H.R. 276, the Committee is not aware of any points of order. The waiver is prophylactic in nature.

Although the resolution waives all points of order against provisions in H.R. 276, as amended, the Committee is not aware of any points of order. The waiver is prophylactic in nature.

Although the resolution waives all points of order against consideration of H.R. 881, the Committee is not aware of any

Figure 10 : Ressources pédagogiques sur l'éducation civique et le processus législatif

The screenshot displays the CONGRESS.GOV website interface. At the top, the logo 'CONGRESS.GOV' is followed by 'Advanced Searches' and 'Browse'. Navigation links include 'Legislation', 'Congressional Record', 'Committees', and 'Members'. A search bar contains 'Current Congress' and 'Examples: hr5, sres9, "health care"'. Below the search bar, a breadcrumb trail reads 'Home > Help > Learn About the Legislative Process'. The main content area is titled 'Learn About the Legislative Process' and is organized into four columns:

- Help Center:** A vertical list of links including 'Getting Started', 'About Congress.gov', 'Quick Start Guide', 'How to Listen to Congress.gov Pages', 'Enhancement Timeline', 'Frequently Asked Questions (FAQs)', 'Legislative Process Videos', 'Learn About the Legislative Process', 'Congress.gov Training', 'Two-Minute Tips (Videos)', 'Find Your Member', 'Tracking Legislative Activity', 'Congress.gov Collections', 'Searching', 'Other Resources', and 'Connect'.
- Booklets:** Contains three items: 'Enactment of a Law' (essay on legislative process), 'The Federalist Papers' (text of essays by Hamilton, Jay, and Madison), and 'How Our Laws Are Made' (essay on the legislative process).
- Educational Resources and Videos:** Includes 'The Legislative Process' (video, audio, and transcript), 'THE BILL STATUS SYSTEM FOR THE UNITED STATES HOUSE OF REPRESENTATIVES' (House Committee Print), and 'Our American Government' (introductory guide).
- Research Guides:** Features 'Legislative Process Glossary', 'The Legislative Process' (House of Representatives), 'Learning About the Legislative Process' (Senate), 'Kids in the House' (educational information for students), and 'Resources for Teachers' (lesson plans).

A 'Related' section on the right lists 'House Resources' and 'Senate Resources'. Utility links for 'Citation', 'Subscribe', 'Share/Save', and 'Site Feedback' are located at the top right of the content area.

2.3. L'ESTONIE

L'examen du site du Parlement de l'Estonie ([Riigikogu](#)) a mis en évidence plusieurs bonnes pratiques en matière de transparence et d'accès à l'information, parmi lesquelles les principales sont :

- Une section «*Contact Us*» avec des informations complètes et accessibles, permettant une communication directe avec les membres du parlement et les services concernés ([Figure 11](#)).
- Une section dédiée aux membres du parlement, regroupant toutes les informations et données relatives à chaque député.e siégeant actuellement. Cette section comprend :
 - Des informations détaillées sur chaque membre, incluant leur nom, leur affiliation politique et leur positionnement au sein de la Chambre ([Figure 12](#)) .
 - Un texte rédigé par eux-mêmes, présentant leur parcours, leurs engagements ainsi qu'une présentation complète de leur curriculum vitae est disponible, offrant aux citoyens un aperçu détaillé de leur expérience professionnelle et politique ([Figure 13](#)).
- La publication proactive des données publiques, telles que les budgets, les dépenses et les contrats, permettant ainsi aux citoyens de surveiller et d'évaluer les actions gouvernementales. Ces données sont accessibles dans un format ouvert ([Figure 14](#)).

Figure 11 : Les coordonnées de contact des député.e.s et services parlementaires

Name	Position	Phone	E-mail
Riigikogu			
Board of the Riigikogu			
Lauri Hussar	Riigikogu esimees	+372 6374301	✉ lauri.hussar@riigikogu.ee
Toomas Kõrnagel	First Vice-President of the Riigikogu	+372 6374321	✉ toomas.kornagel@riigikogu.ee
Arvo Aler	Riigikogu II aseesimees	+372 6374311	✉ arvo.aler@riigikogu.ee
Office of the President of the Riigikogu			
Indrek Sarand	Adviser to the President	+372 6374302	✉ indrek.sarand@riigikogu.ee
	Esimehe abi	+372 6374301	✉ ai_sarand@riigikogu.ee
Office of the First Vice-President of the Riigikogu			
Kadri Kalfus	Nõunik	+372 6374321	✉ kadri.kalfus@riigikogu.ee
Kristel Karamäe	Aseesimehe abi	+372 6374322	✉ kristel.karamae@riigikogu.ee
Karsten Põkamaa	Aseesimehe abi	+372 6374323	✉ karsten.pokamaa@riigikogu.ee
Office of the Second Vice-President of the Riigikogu			
Andrus Toas	Nõunik	+372 6374311	✉ andrus.toas@riigikogu.ee
Eeva Helme	Aseesimehe abi	+372 6374315	✉ eeva.helme@riigikogu.ee
Jüri Kukk	Aseesimehe abi	+372 6374317	✉ juri.kukk@riigikogu.ee
Aarne Mäe	Aseesimehe abi	+372 6374317	✉ aarne.mae@riigikogu.ee
Aat Pärn	Aseesimehe abi	+372 6374343	✉ aat.parn@riigikogu.ee

Figure 12-13 : Données détaillées, parcours et engagements professionnels des député.e.s

Share Print

I studied to become a teacher. I worked in school for more than ten years, but I have spent most of my working life in civil service. I have been Mayor of Võhma, Managing Director of the Association of Estonian Cities, member of three Riigikogus, Minister of Social Affairs, and Minister of Public Administration. I have five grandchildren. I want to stand for a fair and solidary state. I have the experience and knowledge to have my say in the areas of the national social and health policy, regional policy, and the state reform. I definitely stand for the interests of my electoral district – Järva county and Viljandi county.

Unaffiliated MPs
Economic Affairs Committee
Electoral district: Järva- ja Viljandimaa

☎

> CV



Figure 14 : Base de données ouverte sur les budgets, les dépenses et les marchés publics du Parlement estonien

Väljakuulutatud hangete hanketeated ja muutmise teated				
Ajavahemik:	9.11.2024 - 9.05.2025	Käesolev aasta	Tühjenda filter	Otsi
Nimetus	Aasta	Kuu	Faali nimi	Märkus
Väljakuulutatud hangete hanketeated ja muutmise teated	2025	5	HT_2025_5.xml (11.45 MB)	Failis olev viimane kuupäev: 8.05.2025 13:00
Väljakuulutatud hangete hanketeated ja muutmise teated	2025	4	HT_2025_4.xml (49.34 MB)	Failis olev viimane kuupäev: 30.04.2025 14:37
Väljakuulutatud hangete hanketeated ja muutmise teated	2025	3	HT_2025_3.xml (50.23 MB)	Failis olev viimane kuupäev: 31.03.2025 12:00
Väljakuulutatud hangete hanketeated ja muutmise teated	2025	2	HT_2025_2.xml (41.25 MB)	Failis olev viimane kuupäev: 28.02.2025 14:06
Väljakuulutatud hangete hanketeated ja muutmise teated	2025	1	HT_2025_1.xml (40.38 MB)	Failis olev viimane kuupäev: 31.01.2025 15:26
Väljakuulutatud hangete hanketeated ja muutmise teated	2024	12	HT_2024_12.xml (34.42 MB)	Failis olev viimane kuupäev: 31.12.2024 14:00
Väljakuulutatud hangete hanketeated ja muutmise teated	2024	11	HT_2024_11.xml (41.72 MB)	Failis olev viimane kuupäev: 29.11.2024 14:01

Sõlmitud lepingute teated ja lepingute muutmise teated				
Ajavahemik:	9.11.2024 - 9.05.2025	Käesolev aasta	Tühjenda filter	Otsi
Nimetus	Aasta	Kuu	Faali nimi	Märkus
Sõlmitud lepingute teated ja lepingute muutmise teated	2025	5	HLST_2025_5.xml (10.44 MB)	Failis olev viimane kuupäev: 8.05.2025 13:00
Sõlmitud lepingute teated ja lepingute muutmise teated	2025	4	HLST_2025_4.xml (36.57 MB)	Failis olev viimane kuupäev: 30.04.2025 13:00
Sõlmitud lepingute teated ja lepingute muutmise teated	2025	3	HLST_2025_3.xml (29.13 MB)	Failis olev viimane kuupäev: 31.03.2025 12:00
Sõlmitud lepingute teated ja lepingute muutmise teated	2025	2	HLST_2025_2.xml (24.09 MB)	Failis olev viimane kuupäev: 28.02.2025 13:00

2.4. LA FRANCE

L'examen du site de [l'Assemblée nationale française](#) met en lumière plusieurs bonnes pratiques, parmi lesquelles figurent les suivantes :

- Le site publie les résultats des votes des député.e.s ainsi que leur présence lors des séances parlementaires. Ces informations permettent aux citoyen.ne.s de consulter l'historique des votes et de voir comment leurs représentant.e.s ont voté sur les différents projets de loi. Cela renforce la responsabilité et la transparence du processus législatif, et permet à chacun.e de suivre de manière détaillée l'implication de ses élu.e.s ([Figure 15](#)).
- L'Assemblée nationale française met également à disposition des observateurs des informations détaillées sur les conditions matérielles des député.e.s, notamment leurs indemnités parlementaires, les moyens matériels mis à leur disposition, les équipements bureautiques et de communication, ainsi que les services de restauration, d'hébergement et le régime de sécurité sociale dont ils bénéficient ([Figure 16](#)).
- Le site de l'Assemblée nationale française comprend également une section spécifiquement dédiée à l'open data, qui regroupe des bases de données sur les député.e.s actuels et anciens, les travaux parlementaires — y compris les débats, les amendements et les réunions — ainsi que les archives de l'institution ([Figure 17](#)).

Figure 15 : Registre des votes et de la présence des député.e.s

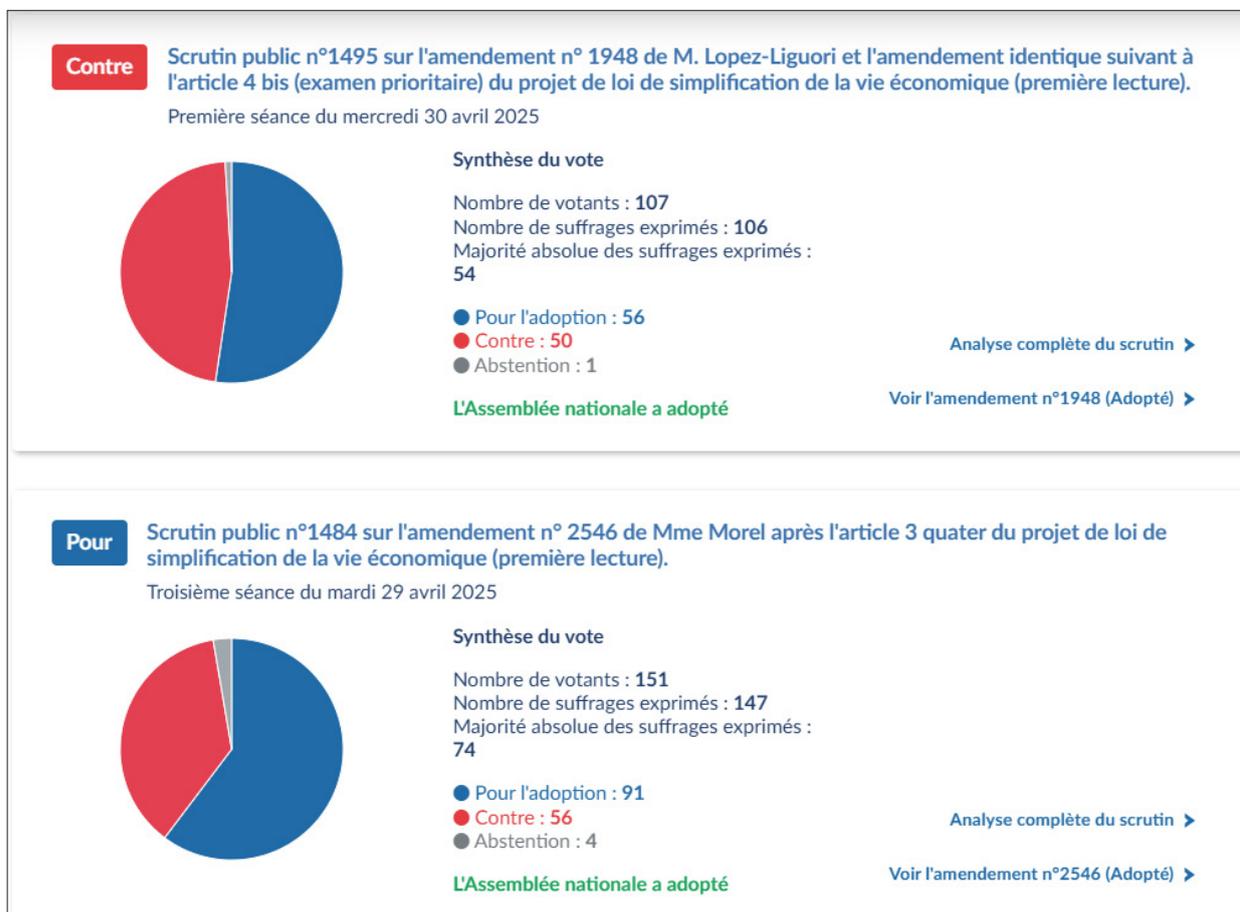


Figure 16 : Les moyens matériels et les avantages sociaux dont bénéficient les député·e·s de l'Assemblée nationale française

Fiche n°7

La situation matérielle du député



Points-clés

Le libre exercice du mandat de parlementaire ne saurait être garanti par sa seule indépendance juridique. Facteur essentiel de la démocratisation des régimes politiques, l'indemnité parlementaire est destinée à compenser les frais inhérents à l'exercice du mandat. Elle permet à tout citoyen de pouvoir prétendre entrer au Parlement et garantit aux élus les moyens de se consacrer, en toute indépendance, aux fonctions dont ils sont investis.

Le principe de l'alignement de l'indemnité parlementaire sur la rémunération des hauts fonctionnaires a été retenu en France depuis 1938 ; ce mode d'indexation a été confirmé en 1958 (ordonnance portant loi organique n° 58-1210 du 13 décembre 1958).



I. – L'INDEMNITÉ PARLEMENTAIRE

1. – LES DIFFÉRENTES COMPOSANTES DE L'INDEMNITÉ

L'indemnité comprend trois éléments : l'indemnité parlementaire de base, l'indemnité de résidence et l'indemnité de fonction.

L'indemnité parlementaire de base est fixée par référence au traitement des fonctionnaires occupant les emplois les plus élevés de l'État. Elle est égale à la moyenne du traitement le plus bas et du traitement le plus haut des fonctionnaires de la catégorie « hors échelle ».

En outre, les parlementaires reçoivent, par analogie avec le mode de rémunération des fonctionnaires, une indemnité de résidence. Celle-ci représente 3 % du montant brut mensuel de l'indemnité parlementaire de base.

Figure 17 : des données parlementaires en format ouvert



• Accueil
• FAQ
• Contact
• Licence ouverte / Open licence
• Partenariat pour un gouvernement ouvert

data.assemblee-nationale.fr

☰

- Acteurs
Députés/Nominations/Organes
- Travaux parlementaires
Débats / Amendements / Votes / Questions
- Réunions
Toutes
- Autres
Autres sources de données
- Archives 16e
- Archives antérieures

Dernières données
mis en ligne:
Identité numérique

Recommandations

Le site de la Chambre des représentants respecte plusieurs exigences du cadre légal et réglementaire en matière de droit d'accès à l'information et de transparence. Il continue également à progresser, comme en témoigne la mise en ligne de nouveaux contenus absents dans notre rapport de 2023, notamment les coordonnées du bureau chargé du droit d'accès à l'information, et la répartition des sièges par groupes parlementaires. Ces efforts sont à saluer. Toutefois, certains aspects nécessitent encore des améliorations afin d'atteindre un niveau de conformité plus complet.

Il convient de rappeler que les normes en matière de droit d'accès à l'information visent à favoriser l'ouverture institutionnelle, la participation citoyenne, ainsi qu'une meilleure compréhension des activités parlementaires.

Dans cette optique, TAFRA propose les recommandations suivantes afin de renforcer la transparence et l'ouverture de la Chambre des représentants :

- Publier des données détaillées sur l'assiduité, les votes et les contributions individuelles des député·e·s, afin de permettre aux citoyens et aux observateurs de mieux suivre le travail parlementaire et la performance des député.e.s.
- Exploiter davantage les archives de la Chambre pour enrichir la portée historique des informations disponibles en ligne.
- Mettre à disposition les coordonnées et les éléments biographiques des député·e·s, afin de faciliter leur identification et la communication avec les citoyen·ne·s.
- Faciliter l'accès du public aux données parlementaires, qu'elles concernent le travail des élu·e·s ou celui de l'institution, en privilégiant des formats ouverts, réutilisables et accessibles.
- Améliorer la publication proactive des données relatives à la transparence et à la gouvernance, notamment en :
 - Publiant le budget de la Chambre, ainsi que les déclarations de patrimoine des député·e·s ;
 - Mettant en place un registre accessible et régulièrement mis à jour des déclarations de conflits d'intérêts.
- Renforcer le rôle du Centre de recherches parlementaires, en l'impliquant davantage dans la formulation de recommandations et le suivi de la publication des données par le Parlement.

À PROPOS DE TAFRA

Fondé en 2014 à Rabat, Tafra est un centre de recherche dédié au renforcement de l'adoption de politiques publiques basées sur des données factuelles et la promotion de la participation citoyenne au Maroc. Son action repose sur la collecte et l'analyse de données sur l'action publique, la diffusion de la recherche scientifique, et le renforcement du droit d'accès à l'information.

Pour promouvoir la publication d'informations publiques par l'État, Tafra concentre ses efforts autour de trois axes stratégiques :

- **Accompagnement et plaidoyer** : Tafra s'engage activement dans l'accompagnement des acteurs publics dans leurs démarches d'Open Data ainsi que la sensibilisation à la mise en œuvre du droit d'accès à l'information. Cette démarche se traduit par des campagnes de sensibilisation, des sessions de formation dédiées ainsi que l'identification des besoins en données d'intérêt général avec des fonctionnaires, chercheurs et acteurs de la société civile.
- **Constitution de bases de données et monitoring** : Il s'agit de la collecte, structuration, analyse et publication d'informations complexes ainsi que l'évaluation de l'action des institutions de l'Etat avec des méthodes quantitatives et la réalisation de travaux de recherches multidisciplinaires : économie, sociologie, histoire, droit.
- **Production de rapport et réalisation de produits numériques** : Tafra œuvre dans la collecte, le nettoyage, la structuration et la publication de données aux normes de l'Open Data, la production de rapports de suivi ainsi que la conception, le développement et le déploiement de plateformes digitales orientées Data.

À PROPOS DU PROJET SMIIG-DATA II

Le projet SMIIG-DATA II est au cœur de la mission de Tafra qui consiste dans l'amélioration de la compréhension des institutions marocaines en utilisant l'information comme levier d'impact. Il a pour objectifs de (d') :

- Accroître la transparence au sein des instances élues, tant au niveau national (Chambre des représentants) et local (Collectivités territoriales).
- Renforcer la participation citoyenne en promouvant le droit d'accès à l'information et en encourageant l'Open Data.

Cofinancé par l'Union Européenne, SMIIG-DATA II constitue le prolongement d'une action précédente, SMIIG-DATA I (lancée en 2019 et achevée en 2022).

Cette première phase a contribué à l'amélioration de la connaissance et de l'application du droit d'accès à l'information au Maroc, à travers l'organisation de formations pour 274 participants, l'accompagnement de deux communes dans la création de leurs sites web, l'amélioration de la conformité de cinq communes aux normes de publication proactive, et la création d'une dynamique compétitive positive autour de la transparence des données via l'indicateur SMIIG-DATA.

Le présent document a été réalisé avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la responsabilité exclusive de Tafra et ne saurait en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne.



Cofinancé par
l'Union européenne



TAFRA



NOS PUBLICATIONS

sont sur www.tafra.ma

TÉLÉPHONE ET E-MAIL

+212.537.70.89.78

contact@tafra.ma

RÉSEAUX SOCIAUX

 @TAFRA_

 [Facebook.com/tafra.org](https://www.facebook.com/tafra.org)





TAFRA